



ÉDITION
2025

Trouver un LOGEMENT

EN NOUVELLE-AQUITAINE

infojeunes-na.fr

Devenez locataire à Biarritz !

**Vous êtes étudiant, jeune actif ou saisonnier
et vous cherchez un logement à Biarritz ?**

La résidence Aintzira ouvre ses portes à la rentrée prochaine à deux pas du lac Mouriscot et propose des solutions logements à loyers modérés.



T1 et T2
à partir de
492 €/mois*

(loyer + charges
+ prestations)

Chambres
de 12 m² en colocation
dans maisons individuelles
315 €/mois*
(hors charges et prestations)



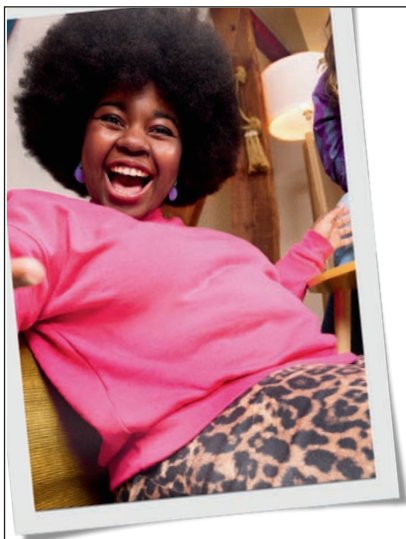
Plus d'informations à l'agence
Vilogia Nouvelle Aquitaine
au 280 Boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles

▶ N°Cristal 09 69 37 36 35

APPEL NON SURTAXE

vilogia.fr

Offre soumise à la réglementation HLM.
Plus d'information sur : demande-logement-social.gouv.fr



18-30 ANS

6€/MOIS*
TOUT ROND
POUR UNE
ASSURANCE
HABITATION
C'EST CARRÉ



Document à caractère publicitaire.

*La formule Jeune s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec les garanties essentielles : Responsabilité civile, incendie, dégât des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles. Tarif en vigueur au 01/04/2025.

Le contrat d'assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse régionale. Vous disposez d'un délai légal de rétractation en cas de souscription à la suite d'un démarchage à domicile ou d'une vente à distance.

04/2025 - 5018 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 123 093 081 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.

Le réseau Info Jeunes

Tu as moins de 35 ans et tu as besoin d'informations et de conseils ?

Info Jeunes t'accueille gratuitement et anonymement, et répond à toutes tes questions, quel que soit le sujet : orientation, formation, emploi, logement, santé, transports, vacances, départ à l'étranger, culture, loisirs, bénévolat, volontariat, accès aux droits, aides financières...

On t'accompagne aussi dans ta recherche de logement !

Aide et conseils, sélection de sites d'offres de logement, contacts des organismes spécialisés, informations sur les aides financières et sur les démarches à effectuer, ateliers d'aide à la recherche d'appartement en ligne...

Plus de 130 lieux d'accueil dans toute la Région Nouvelle-Aquitaine

Trouve le lieu Info Jeunes le plus proche de chez toi sur infojeunes-na.fr, en cliquant sur "À proximité", et viens nous rencontrer !

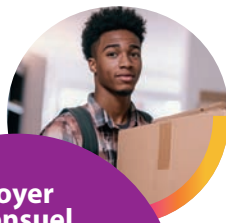
Découvre tous nos
guides et dossiers
d'information



Liziloc

Le bon bail 

Moins de 30 ans ?
Étudiant, en formation ou jeune actif ?



**Vous avez accès
au logement social
même si vos parents
n'y ont pas droit !**

Loyer
mensuel
**à partir de
282,63 € TTC***
charges
comprises



Rendez-vous sur :



liziloc.fr



* Loyer minimal charges locatives comprises pour un T1 au 01/01/25.
(les locataires ouvrent leur propre abonnement eau + électricité)

Une marque
aquitanis

Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole

Coopérons
pour habiter

Sommaire

➔ Préparer sa recherche

Se poser les bonnes questions	6
Évaluer son budget	8

➔ Connaître les aides

Les aides de la Caf	10
Caution	12
Dépôt de garantie	13

➔ Trouver son logement

Location dans le privé	16
Logement social	17
Partager son logement (colocation...)	18
Habiter en résidence	21
Hébergement de courte durée	23

➔ Visiter un logement

Premier contact efficace	26
Documents que le bailleur peut demander ou non	27
Pense-bête visite	28
Après la visite	29

➔ Connaître ses droits

Tout sur le bail	30
État des lieux	31
Dépôt de garantie	32
Loyer et charges	32
Préavis et congés	33
S'informer / se défendre	33

➔ Emménager – Déménager

Check-list des formalités	35
---------------------------	----

➔ Carnet d'adresses	36
---------------------	----

Préparer sa recherche

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Définir les critères de ton logement "idéal" te permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer ta recherche, fais le point sur tes besoins, tes attentes et sur la réalité de l'immobilier dans ta région.



QUEL EST TON BUDGET ?

- Pour évaluer ton budget, fais le point sur tes revenus et tes dépenses (voir p. 8).



QUE RECHERCHES-TU ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation t'intéresse-t-elle ?
- Souhaites-tu un logement vide ou meublé ?



AUTRES CRITÈRES

- Pour combien de temps souhaites-tu t'installer ?
- Quel quartier cibles-tu : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?

En t'aidant de Google Maps ou de groupes étudiants Facebook, **renseigne-toi sur la ville dans laquelle tu vas vivre.**

Train, bus, tram, vélo... **informe-toi sur les lignes, tarifs et abonnements.** Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.



Conseils

- Crée-toi une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p. 28).
- Prépare ton dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 27) et/ou fais ta demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p. 21).
- Informe-toi sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org.
- Étudiant-e : commence ta recherche de logement dès que tu connais ton lieu d'études.

studéa

À Bordeaux,
Talence,
Mérignac
et Cenon,
8 résidences
pour étudiants

À proximité des écoles et transports en commun

- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Des espaces communs conviviaux
- Des services inclus ou à la carte
- Une connexion internet très haut débit illimitée



Restons en contact

0 820 830 820

Service 0,05 € / min
+ prix appel

nexity-studea.com



NEXITY STUDEA S.A.S Société par actions simplifiée au capital de 15 460 000 euros Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS cedex 08 - SIREN 342 090 834 - R.C.S. Paris - APE 6820 A Carte professionnelle N° CPI 75012016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris-Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière » Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS - N° T.V.A. intracommunautaire : FR01342090834, Crédit photo : Nexity, Création : dps, Mai 2025.



HABITATS JEUNES
LE LEVAIN

Vous avez entre 16 et 30 ans ? Vous êtes salarié,
étudiant, apprenti, en formation, en service civique
ou en recherche d'emploi et vous recherchez un logement ?

Découvrez nos **Résidences Jeunes**
en centre-ville de Bordeaux :

- 214 logements du T1 au T2, agréés CAF
- Services collectifs : laverie, salle cinéma, jardin, terrasse, espace co-working

Habitats Jeunes Le Levain - 05 56 33 66 66

Je fais ma demande de logement en ligne : www.habitatsjeuneslelevain.org



EVALUER SON BUDGET

Zoom



Ne prends pas un logement au-dessus de tes moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à ton loyer et aux charges, fais tes comptes et n'oublie rien !

Tes ressources mensuelles		Tes dépenses mensuelles	
<ul style="list-style-type: none"> Bourses Salaire Allocation France Travail Indemnités service civique... Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA) Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région...) Autres ressources (aide de la famille...) 	<ul style="list-style-type: none"> € € € € € € € 	<p>Charges du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Loyer + charges locatives Assurance habitation Factures d'énergie (eau, électricité, gaz) Abonnements téléphone / internet Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie...) <p>Autres dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> Coûts études / formation Transport (abonnement, carburant) Courses (alimentation, hygiène, vêtements...) Sorties, loisirs, vacances Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux... Frais de garde d'enfants 	<ul style="list-style-type: none"> € € € € € € € € € € € € € €
Total	€	Total	€
Ressources - dépenses = ce qu'il te reste à la fin du mois !			

Autres dépenses à prévoir au moment de l'emménagement	
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges) Dépenses liées au déménagement Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager...) Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet 	<ul style="list-style-type: none"> € € € € € €
Total	€



Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

Yellome

Plus de 2 000 logements jeunes en Nouvelle-Aquitaine !



à partir de
355 €
par mois



www.yellome.fr

Logements étudiants et jeunes actifs

- Sans frais de dossier ni frais d'agence
- Du studio au T6 (colocation)
- Loyers toutes charges comprises
- Logements conventionnés APL
- Aides LOCA-PASS, MOBILI-JEUNE, dispositif VISALE

Noalis 

Groupe ActionLogement



Domofrance 

Groupe ActionLogement



Résidence l'Europe
Quartier Sainte Croix - Tram Sainte Croix



Résidence Chai 1892
Quartier Chartrons - Tram Jardin Public



Résidence Yves Cortez
Quartier Euratlantique - Tram Belcier

Vous recherchez un logement étudiant à Bordeaux ?

Depuis plusieurs années, Gironde Habitat propose une offre de logements à loyer modéré spécialement conçue pour le public jeune.

À Bordeaux, au plus près des besoins des étudiants, Gironde Habitat assure la gestion directe de trois résidences.

www.gironde-habitat.fr



20 **Cultiver demain** 25

Connaître les aides

Les aides de la Caf

Quel que soit ton statut (étudiant·e, apprenti·e, salarié·e...), si tes revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut t'accorder une aide pour payer ton loyer, que tu sois en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, colocation intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le ou la propriétaire (il ou elle ne doit pas être ton parent ou ton grand-parent).

Estimation du montant

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois. L'aide au logement est recalculée automatiquement tous les 3 mois en fonction de tes revenus. Tu n'as donc aucune démarche à faire, sauf si ta situation a changé. Tu peux estimer son montant en fonction de ta situation familiale, de tes revenus (et non ceux de tes parents) et de ton logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes) :

www.caf.fr.

Étudiant·e

La Caf te demande en fin d'année scolaire, dans ton espace personnel, si tu conserves ton logement en juillet et août. En l'absence de réponse, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de ton aide.

À savoir : tu peux rester rattaché·e au foyer fiscal de tes parents même si tu perçois une aide de la Caf.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun·e doit avoir signé un bail à son nom.

Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Prépare les documents suivants :

- ta pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- ta carte Vitale ;
- ton bail ;
- ton relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestant de tes ressources (salaire, chômage...).

Indique une adresse mail que tu consultes souvent.

Moins de 21 ans ?

Si tu as moins de 21 ans et que tu demandes une aide au logement, tes parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour toi. Étudiez bien la question ensemble pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, fais ta demande d'aide sur le site de la Caf. Sache que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation t'est versée directement, ou bien à ton ou ta propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur : www.caf.fr et au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

09 69 32 52 52 : numéro spécial pour les étudiant·es.

Tu peux aussi être reçu·e dans un des nombreux points relais, répartis dans les départements, adresses sur www.caf.fr / Ma caf.

Aides à la mobilité du Crous

- 500 € pour les lycéen·nes boursier·ères s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1 000 € pour les étudiant·es boursier·ères titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

LE PETIT DICO DE L'IMMO

Zoom

Bail

Contrat de location signé entre un·e propriétaire et un·e locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur

Propriétaire ou représentant·e du ou de la propriétaire.

Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à ta place si tu ne peux plus le régler.

Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à ton arrivée dans le logement puis à ton départ.

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si tu passes par une agence immobilière ou un·e notaire.

Quittance de loyer

Document remis par ton ou ta propriétaire pour attester que tu as payé ton loyer sur une période déterminée.



Caution

Si ton bailleur te demande un-e garant-e (qui se porte caution pour toi), tu peux sans doute bénéficier de la garantie Visale d'Action Logement.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure ton ou ta propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du ou de la propriétaire.

Action Logement se porte garant pour toi, gratuitement, auprès de ton ou ta future propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans inclus ;
- aux salarié-es de plus de 30 ans muté-es ou nouvellement embauché-es ou gagnant jusqu'à 1 500 € nets/mois.
- aux salarié-es signataires d'un contrat de travail "saisonnier", en cours au moment de la demande ou actif dans les 3 mois (conditions spécifiques pour ces salarié-es : plus d'infos sur actionlogement.fr/la-garantie-visale)

Aides pour les apprenti-es

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des aides aux apprenti-es : hébergement, transport, restauration, fonds social...

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr>

Les étudiant-es et alternant-es peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer maximal compris, selon la localisation, entre 650 € et 950 € dans

le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent à ton ou ta propriétaire. Tu rembourses ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

- Rends-toi sur visale.fr pour tester ton éligibilité.
- Crée ton compte et demande ton Visa.
- Ton bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Tu pourras alors signer ton bail !

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

Dépôt de garantie

Pour t'aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges pour un logement vide, 2 mois pour un meublé), tu peux, dans certains cas, bénéficier de l'AVANCE LOCA-PASS® d'Action Logement.

AVANCE LOCA-PASS®

L'AVANCE LOCA-PASS® finance, dans la limite de 1 200 €, le dépôt de garantie demandé par le ou la propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, sans frais ni intérêt, s'adresse :

- aux jeunes de moins de 30 ans en alternance, en situation d'emploi (à l'exception des fonctionnaires titulaires) ou en recherche d'emploi ;
- aux étudiant-es boursier-ères d'État ou justifiant soit d'un CDD d'au moins 3 mois ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande ;
- à tout-e salarié-e d'une entreprise du secteur privé non agricole.

Tu rembourses ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Test d'éligibilité et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur :

<https://locapass.actionlogement.fr>

Un crédit t'engage et doit être remboursé. Vérifie tes capacités de remboursement avant de t'engager.

Formation en alternance : l'AIDE MOBILI-JEUNE®

Si tu es en alternance, Action Logement peut prendre en charge gratuitement une partie de ton loyer, jusqu'à 100 € par mois (déduction faite de l'aide au logement), afin de t'aider à déménager près de ton école ou de ton entreprise.

Cette aide s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé.

Tu peux bénéficier de cette aide pendant une année de formation professionnelle, pour un montant maximal de 1 100 € réparti sur 11 mois. Ta demande est à effectuer dans les 3 mois qui précèdent ou dans les 5 mois qui suivent, la date de début d'exécution du contrat d'alternance ou la date anniversaire du contrat.

Demande en ligne

<https://mobilijeune.actionlogement.fr>

Prêt et aide soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Des aides pour payer tes factures

Il existe des aides pour les factures d'eau et d'énergie (électricité/gaz) :

- le chèque énergie est attribué automatiquement si tu es éligible ;
- certaines communes expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseigne-toi auprès de ta mairie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38589>

Salarié-es du secteur agricole

Si tu es salarié-e d'une entreprise de plus de 50 salarié-es du secteur agricole, tu peux bénéficier de différentes aides Action Logement :

- **L'AVANCE AGRI-LOCA-PASS**, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.
- **AGRI-MOBILI-JEUNE** : une subvention jusqu'à 300 € par mois pour alléger ton loyer si tu es en alternance.

Un crédit t'engage et doit être remboursé. Vérifie tes capacités de remboursement avant de t'engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et de l'employeur le cas échéant. Ils sont accessibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par

les réglementations en vigueur et du solde disponible auprès d'Action Logement Services.

Pour plus d'informations : www.actionlogement.fr / Vous êtes salarié agricole

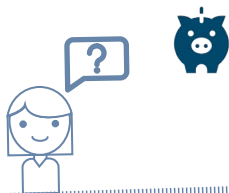
Si tu es saisonnier-ère agricole*, ne passe pas à côté de l'**aide aux saisonnier-ères pour réduire tes frais d'hébergement** : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit 600 € de subvention maximale, sur une année civile.

** Quelle que soit la taille de ton entreprise dès lors qu'elle fait partie du secteur agricole*

Infos et démarches :



➔ **Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts d'Action Logement.**



Découvre l'Espace'Éco

53 astuces pour mieux habiter et faire des économies !

www.ecomotives53.fr



En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adresse-toi à ta Mission locale, ton CCAS, ton Crous, ou aux services sociaux de ton département. Un-e travailleur-euse social-e t'accompagnera dans tes démarches.

Vous
démarrerez
dans la
vie active ?



LOCATION
GARANT
CAUTION

**Ayez le réflexe
Action Logement !**



Juin 2024 - Crédits photos : AdobeStock - Action Logement Services SAS au capital de 20.000.000
d'euros siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris 824 5 21 128 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous
le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Trouver son logement

Location dans le privé

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que tu cherches, les annonces se trouvent facilement sur internet.

• Entre particuliers

- Active ton réseau personnel. Le bouche à oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.

- Fais le tour des annonces sur le web et crée-toi des alertes ([voir la liste des sites et applications p. 17](#)).

• En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état des lieux... Tu paies des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375

• En s'adressant à un-e notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un-e notaire près de chez toi : www.notaires.fr.

• En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : www.actionlogement.fr / Trouver un logement / Logement privé

Où s'informer ?

Les professionnel·les du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

www.infojeunes-na.fr / À proximité

La **Boussole des jeunes** favorise la mise en relation entre professionnel·les (Caf, Action Logement...) et jeunes.

En Nouvelle-Aquitaine, la thématique logement est disponible sur le Grand Angoulême, en Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gironde, dans le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, en Vienne et Haute-Vienne.

www.boussole.jeunes.gouv.fr

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

<https://nouvelleaquitaine.uncllaj.org>

➔ [Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des CLLAJ.](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine a créé la plateforme **Passeport pour le logement** pour informer et accompagner les jeunes dans toutes les démarches liées au logement : recherche, droits, aides...

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/vie-quotidienne/passeport-logement>



Sois vigilant-e !

- ✓ Ne saute pas sur la première annonce qui passe.
- ✓ Ne te fie pas aux photos, déplace-toi.
- ✓ N'envoie jamais d'argent pour réserver un logement.
- ✓ Méfie-toi des "fausses" annonces, des loyers trop bas.
- ✓ Ne loue pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, tu n'auras pas droit aux aides au logement.
- ✓ Ne prends pas un appartement au-dessus de tes moyens.

DÉCRYPTER UNE ANNONCE

Zoom



- ✓ **T1, T2...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)
- ✓ **CC** : charges comprises
- ✓ **DPE** : diagnostic de performance énergétique
- ✓ **Duplex** : logement sur 2 étages
- ✓ **Cuisine aménagée** : meubles + branchements
- ✓ **Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
- ✓ **SDB** : salle de bains (avec baignoire)
- ✓ **Salle d'eau** : comprend une douche

Offres immobilières

- Quelques sites :

www.lokaviz.fr (réservé aux étudiant-es)

www.jesuisunjeune.com

www.immojeune.com

www.seloger.com

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.immobilier.notaires.fr

www.inli.fr (réservé aux salarié-es)

www.paruvendu.fr

<https://keysper.fr/> (Bordeaux)

- Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

AVendreALouer - Immobilier

Roomster (dédié à la colocation)

Pense également à consulter les groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots-clés : location + ville, ou logement + ville) et active les notifications !

Logement social

Les **logements sociaux et abordables** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistre ta demande unique et

renouvelle-la chaque année en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

Charente :

www.demandedelogement16.fr

Charente-Maritime :

www.demandedelogement17.fr

Deux-Sèvres :

www.demandedelogement79.fr

Vienne :

www.demandedelogement86.fr

Haute-Vienne :

www.demandedelogement87.fr

À noter : tu peux faire valoir ton Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Elle est accessible, sous conditions de ressources, aux salarié-es d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salarié-es ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salarié-es.

<https://al-in.fr>

Bon savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

SOLIHA Agence Immobilière Sociale Nouvelle-Aquitaine :

<https://immo-nouvelleaquitaine.soliha.fr>

Partager son logement

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des ami-es rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !



Surface minimum :

- 16 m² pour 2 personnes.
- 9 m² pour tout-e colocataire supplémentaire.

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le ou la propriétaire. Tous-tes les colocataires y figurent et le signent. Chacun-e dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une clause de solidarité peut être prévue !

Dans ce cas, chacun-e est responsable du paiement du loyer. Si un-e des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante.

Pour récupérer ton dépôt de garantie, tu dois attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le ou la propriétaire pour sa chambre + le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le ou la propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Tu n'es pas lié-e légalement aux autres colocataires : si un-e colocataire ne paie pas son loyer, tu n'as pas à régler sa part.

À SAVOIR



- Pour votre habitation, assurez-vous tous-tes ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun-e est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un-e colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, marié-es ou pacsé-es, ce n'est pas de la colocation !

CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE!

Zoom



La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun-e, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Prenez le temps de bien vous renseigner sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous-tes les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité...
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème: ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer!
- Mettez en place une cagnotte pour les petits achats communs, cela peut être utile et efficace!

Où trouver ses colocataires?

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.coopcoloc.fr (colocations étudiantes sur Bordeaux à loyer modéré)

Consulte également les sites d'annonces habituels ([voir p. 17](#)).

Pense aux réseaux sociaux!

À signaler: le Crous propose aussi des logements en colocation aux étudiant-es boursier-ères.



En savoir +

www.anil.org / Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tape "colocation" dans la barre de recherche

Tricount: application gratuite pour gérer les dépenses d'une colocation



Colocation à projets solidaires

Les colocations à projets solidaires Kaps s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans, étudiant-es, salarié-es ou en service civique et te permettent de vivre en colocation avec un loyer modéré. En échange, tu t'engages avec les autres colocataires dans des actions solidaires pour les habitant-es du quartier.

<https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

La cohabitation intergénérationnelle

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, "l'hébergé-e" (jeune de moins de 30 ans) est logé-e contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un-e "hébergeur-euse" (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il ou elle doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.

Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

www.cohabilis.org
<https://camarage.fr>

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiant-es. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien

social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des associations spécialisées et des résidences intergénérationnelles.

Autres modes de cohabitation

Génération Part'âges

Ce dispositif propose des logements gratuits aux étudiant-es en échange de 15h par semaine passées aux côtés de résident-es seniors.

Résidences à Châtellerauld (86) et Brive-la-Gaillarde (19).

www.domitys.fr/lpr/generation-partages

La chambre meublée chez l'habitant

Des particuliers louent une chambre meublée avec un accès à la cuisine et à la salle de bain.

Bon à savoir : pense à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiant-es)

www.leboncoin.fr

www.jesuissunjeune.com

Un, Deux, Toit

Le dispositif "Un, Deux, Toit" rassemble les offres d'hébergement en Nouvelle-Aquitaine proposées par des particuliers et par les professionnel-les du parc public. Il concerne des hébergements de courte ou de longue durée et s'adresse aux jeunes entre 16 et 30 ans : apprenti-es, en formation professionnelle, élèves de la branche sanitaire et sociale, lycéen-nés, étudiant-es, primo-salarié-es, volontaires en service civique.

<https://www.operationundeutoit.fr>

Tél. 06 72 45 75 41

Logement contre services

Certain-es propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Reste vigilant-e !

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon ton statut, ton budget et tes besoins.

Cités U et résidences universitaires

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués

aux étudiant-es, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable).

Adresse-toi au Crous de ton académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiant-es en stage ou en réorientation), les restaurants ou cafétérias universitaires...

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des Crous.



- Loyers modérés et toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Accès à internet.

CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom

Jusqu'au 31 mai 2025

1



✓ Demande de DSE

Fais ta demande de dossier social étudiant en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Dès le 6 mai

2

✓ Dépot des vœux

Tu peux demander jusqu'à 4 vœux dans la ou les villes de ton choix (1 vœu par formation).

Du 10 juin au 1^{er} juillet

3



✓ Attribution du logement

Il y a 4 tours d'affectation, ce qui te permet d'ajuster selon tes choix d'études et tes résultats d'orientation. Tu as 48h pour confirmer la réservation en ligne. Les boursier-ères sont prioritaires.

À partir du 8 juillet

4



✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous-tes les étudiant-es.

Foyers d'étudiant-es catholiques

Les foyers peuvent avoir des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes...
Renseigne-toi pour vérifier que ce type de foyer te convient.

www.foyers-catholiques.org

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes salarié-es, stagiaires, apprenti-es, jeunes en formation, demandeur-euses d'emploi indemnisé-es.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiant-es.

Ces résidences proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnel-les (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des Résidences Habitat Jeunes.



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actif-ves précaires, familles monoparentales démunies, demandeur-euses d'asile, travailleur-euses migrant-es...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résident-es disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Tu peux être dirigé-e vers une de ces résidences en passant par l'intermédiaire d'un-e travailleur-euse social-e (CCAS, Mission locale...).

www.adoma.cdc-habitat.fr : demande de logement en ligne, résidences sur Bordeaux métropole et Limoges

www.coallia.org : résidence à Poitiers

<https://asso-altea.fr> : résidences en Charente-Maritime

Résidences sociales pour jeunes actif-ves et étudiant-es

Ces résidences accueillent des jeunes entre 18 et 30 ans, salarié-es en CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiant-es avec contrat de travail, stagiaires rémunéré-es, en mobilité professionnelle.

Deux formules sont proposées : des logements temporaires meublés (pour une location de 1 à 24 mois), des logements pré-équipés (pour une

location de 12 mois maximum).

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel.

www.yellome.fr

www.actionlogement.fr/logement-temporaire

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts d'Action Logement et des agences Yellome.

D'autres résidences et foyers pour jeunes existent en Nouvelle-Aquitaine. Retrouve leurs contacts dans le Carnet d'adresses.

Résidences privées

Les résidences privées proposent des appartements équipés et meublés aux étudiant·es et aux jeunes salarié·es le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs (salle de travail, de convivialité...) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résident·es.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des

universités, des transports en commun. Avant de t'engager, demande bien les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer ta demande de logement sur leur site.

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les sites des résidences privées (réservation en ligne).

Les Compagnons du devoir

Si tu effectues ta formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France, tu peux être logé·e dans les Maisons des Compagnons du devoir.

www.compagnons-du-devoir.com/
Maisons et CFA

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour te loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Les étudiant·es boursier·ères et non boursier·ères peuvent en bénéficier. Plus d'infos :

- De une nuit à un mois : www.bedandcrous.com
- Plus d'un mois : www.trouverunlogement.lescrous.fr

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des Crous.

En cas d'urgence

Si tu es sans-abri (en rupture familiale, expulsé·e de ton logement, sans aide pour t'héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelle le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé·e ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Résidences pour jeunes

ARHPEJ

L'association ARHPEJ à La Rochelle (17) propose des logements temporaires meublés à loyer modéré pour les jeunes travailleur-euses saisonnier-ières de l'agglomération rochelaise (location de 1 à 6 mois).

Tél. 05 46 45 95 00 - Demande en ligne : www.arhpej.fr

Hab'solut - Jeunesse Habitat Solidaire

Logements temporaires meublés à loyer modéré pour les alternant-es, stagiaires, jeunes en mobilité professionnelle, salarié-es, saisonnier-ères (d'une nuitée à un mois).

Résidences à Bordeaux et Talence (33)

Tél. 05 56 48 70 30 - habsolut@jhas.fr
www.jhas.fr

Certaines résidences (privées, sociales, résidences Habitat Jeunes) proposent aussi des formules à la semaine ou au mois (voir p. 22-23).

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour plus de dispositifs d'hébergement temporaire.

Chambres d'hôtes

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.jesuisunjeune.com

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Dispositif Un, deux, toit

Ce dispositif propose des hébergements de courte durée et s'adresse aux jeunes entre 16 et 30 ans (voir p.20).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous-tes. Certaines auberges appartiennent à un réseau qui demande une adhésion annuelle.

Fédération Unie des Auberges de

Jeunesse : www.hifrance.org

www.hostelworld.com/fr

<https://centralhostel.fr> (Bordeaux et La Rochelle)

www.aubergebarbey.com (Bordeaux)

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

www.campingfrance.com



EASY



Toutes les infos
dont tu as besoin,
+ vite, + simple

**FINI DE
GALÉRER**

**LOGEMENT, FORMATION, ENGAGEMENT,
EMPLOI, SANTÉ, MOBILITÉ INTERNATIONALE...**

**DISPO PRESQUE PARTOUT
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

www.boussole.jeunes.gouv.fr

Premier contact efficace

Tu as trouvé une offre qui t'intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur, anticipe les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présente-toi et indique où tu as trouvé l'annonce : dans un journal, sur internet, par le bouche-à-oreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au "tout compris" qui n'inclut pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?

À la fin de la conversation, n'oublie pas de te faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de ton interlocuteur-ric.

Astuces

- Privilégie les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visite le logement accompagné-e : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !

Les questions du bailleur

- Es-tu étudiant-e ? salarié-e ?
- Si tu es salarié-e, es-tu intérimaire ? En CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont tes ressources financières ?
- As-tu un-e garante ? Quelle est sa situation ? Si tu n'as pas de garant-e, voir p. 12 et 13.
- Es-tu déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si tu penses avoir été défavorisé-e lors de ta recherche de logement en raison de tes origines, de ton sexe, de ton âge, de ton état de santé ou de tout autre critère de discrimination, tu peux t'informer et te faire aider sur :

www.antidiscriminations.fr

Pour joindre le Défenseur des droits : **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR PEUT TE DEMANDER OU NON

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour...).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiant, contrat de travail, d'apprentissage...).	✗ Copie de ton relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...).	✗ Extrait de ton casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de ton ou ta garant-e (avis d'imposition, bulletins de salaire...) ou ton "visa" Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 10 et 11 pour t'informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Pour plus d'infos, consulte le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org / Votre projet / Vous êtes locataire. Tu peux aussi te rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Notre conseil : prépare soigneusement ton dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur ta boîte mail ou directement sur le site www.dossierfacile.logement.gouv.fr, aie bien tous ces documents avec toi !

Fais des photocopies, ne donne jamais les originaux !

PENSE-BÊTE VISITE

INFOS PRATIQUES



- ✓ D'où vient l'offre?
- ✓ Contact de l'agence immobilière ou du bailleur
- ✓ Adresse du logement
- ✓ Nom du quartier
- ✓ Date de disponibilité

INFOS FINANCIÈRES



- ✓ Montant du loyer
- ✓ Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- ✓ Montant du dépôt de garantie
- ✓ Frais (agence / notaire)

ÉTAT DU LOGEMENT



- ✓ Accès au logement et état du bâtiment
- ✓ État des pièces principales
- ✓ État et équipement de la cuisine
- ✓ État des sanitaires
- ✓ État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- ✓ État des équipements (électricité, chauffage...)
- ✓ État du mobilier (dans un logement meublé)
- ✓ Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique

DESCRIPTION



- ✓ Type de logement (chambre, studio...)
- ✓ Vide / meublé
- ✓ Surface
- ✓ Orientation (ensoleillement)
- ✓ Étage
- ✓ Parking / garage / cave
- ✓ Jardin / espaces verts

INFOS ÉNERGÉTIQUES



- ✓ Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- ✓ État des fenêtres, portes...
- ✓ DPE (diagnostic de performance énergétique)

MES IMPRESSIONS



- ✓ Environnement
- ✓ Proximité des commerces
- ✓ Transports

APRÈS LA VISITE

Recherches/visites



Tu as visité un logement qui te plaît ? Indique rapidement au bailleur que tu es intéressé-e et transmets-lui ton dossier si tu ne l'as pas déjà fait (voir p. 27). N'oublie pas de lui demander dans combien de temps tu auras une réponse.

Réponse positive



Prends rendez-vous avec le ou la propriétaire pour établir le contrat de location, faire l'état des lieux et récupérer les clés. Tant que tu n'as pas signé le bail, continue les visites : on ne sait jamais !



Tu as raté un défaut lors de la visite ? L'état des lieux est le moment idéal pour constater et mentionner toutes les anomalies (voir p. 31).



Le contrat est signé et tu as récupéré les clés du logement ? Prépare ton emménagement sans te prendre la tête avec nos conseils (voir p. 35) !

Réponse négative



Ton dossier n'a pas été retenu ? Poursuis tes recherches !



Connaître ses droits

Tout sur le bail

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le ou la propriétaire et par le ou la locataire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le ou la propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois** si tu es étudiant·e ou apprenti·e (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du ou de la propriétaire (ou du bailleur).
- Nom du ou de la locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le ou la locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiant·es ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais peut demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 12).

- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le ou la précédent·e locataire (s'il ou elle a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : www.anil.org

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des Adil.

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du ou de la propriétaire et du ou de la locataire).
- État des lieux (voir p. 31).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du ou de la locataire.
- Engagement de caution (le ou la propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du ou de la propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du ou de la locataire principal-e.

En tant que sous-locataire, tu n'auras aucun lien juridique avec le ou la propriétaire, ton ou ta seul-e interlocuteur-riche sera le ou la locataire. Tu auras aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à t'assurer.

Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous-tes les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 18).

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consulte la liste des éléments obligatoires sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34769

État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conserve-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le ou la locataire et le ou la propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le ou la locataire, et durant le 1^{er} mois de la période de chauffe pour le chauffage). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, tu pourras récupérer ton dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signale les anomalies avec des termes précis : "humide", "déchiré", "troué", plutôt que "correct", "moyen", "passable".

Assurance obligatoire !

Si tu ne souscris pas une assurance multirisque habitation, renouvelée chaque année, le ou la propriétaire peut résilier ton bail ou prendre une assurance et te la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort "caution") est une somme d'argent versée au ou à la propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du ou de la locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 13).

Logement en mauvais état ?

Si tu es locataire et que tu vis dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro "Info logement indigne" au **0806 706 806**. Tu seras mis-e en relation avec un-e conseiller-ère qui t'aidera à évaluer l'importance des problèmes, te précisera tes droits et t'indiquera la marche à suivre.

Quel délai pour récupérer ton dépôt de garantie ?

Le ou la propriétaire doit te le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clés ;
- 2 mois après si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent t'aider (voir p. 33).

Pour récupérer ton dépôt de garantie, pense à donner ta nouvelle adresse au ou à la propriétaire !

Loyer et charges

Tu dois payer ton loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, tu régleras les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, la régularisation des charges permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le ou la propriétaire doit te remettre gratuitement une quittance de loyer si tu en fais la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **ta charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si tu ne les effectues pas, leur coût peut être déduit de ton dépôt de garantie.

De son côté, le ou la **propriétaire** a la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

➔ Pour plus d'infos, consulte le guide de SOLIHA IMMO :



Préavis et congés

Tu pourras donner congé à ton ou ta propriétaire à tout moment sans te justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement), mais tu devras respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si tu quittes une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue (renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues);
- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- attribution d'un logement social;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le ou la propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), te donner

congé à la date d'expiration de ton bail. Il ou elle devra cependant te prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

S'informer / se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec ton ou ta propriétaire, ces organismes peuvent te conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des Adil.

Réseau Info Jeunes

Les professionnel·les du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils et elles orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

Adresses des centres Info Jeunes Jeunes en Nouvelle-Aquitaine sur www.infojeunes-na.fr / À proximité

Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle.

<https://nouvelleaquitaine.uncllaj.org>

➔ Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des CLLAJ.

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Adresses sur

<https://lannuaire.service-public.fr>

Tape "Commission départementale de conciliation" dans Qui ? / Quoi ?

Associations de défense des locataires

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org

<https://confederationnationaledulogement.fr>

www.la-csf.org

www.quechoisir.org

www.unaf.fr

Autres organismes

Pense aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires :

www.conciliateurs.fr

Tu peux également te rendre dans un **Point-justice**.

www.annuaires.justice.gouv.fr / Lieux d'information / Les point-justice

Tu souhaites devenir propriétaire ?

Acheter ton propre logement présente certains avantages mais ce n'est pas une décision anodine ! Commence par définir ton projet (appartement ou maison, neuf ou ancien...) et t'informer sur le marché de l'immobilier (prix moyens, taux d'intérêt actuels...). Ensuite, tu pourras faire le point sur ton budget (revenus, épargne) pour déterminer ta capacité d'emprunt. En plus des prêts classiques, il existe des prêts réglementés ou conventionnés qui facilitent l'accès la propriété pour les personnes avec des revenus modestes. L'Adil et/ou Action Logement peuvent t'accompagner gratuitement dans tes démarches. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>

➔ Se reporter au carnet d'adresses pour les contacts des Adil et d'Action Logement.

Emménager Déménager

Check-list des formalités

Pour emménager / déménager, pense à :

- ✓ envoyer ton préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p.33);
- ✓ résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée / sortie) avec l'agence, le ou la propriétaire ou le bailleur;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir tes contrats auprès des fournisseurs de ton choix;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de ta ligne téléphonique et internet;
- ✓ inscrire ou retirer ton nom sur / de la boîte aux lettres et l'interphone;
- ✓ prévenir les administrations de ton changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail (ex-Pôle emploi), impôts...;
- ✓ demander le changement d'adresse sur ta carte d'identité ou titre de séjour et ta carte grise;
- ✓ t'inscrire sur les listes électorales de la commune;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, t'assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble!

Bon à savoir : notifie ton changement d'adresse en une seule fois sur : www.service-public.fr / Démarches et outils / Démarches en ligne.



Donne une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profite des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre tes objets. Une autre solution : répare-les ou fais-les réparer. Pour certains objets, tu peux bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseigne-toi sur : www.ecologie.gouv.fr/politiques/publiques/bonus-reparation-quest-ce-que-cest

vide-greniers.org

envie.org/sequiper-reparer : électroménager

repaircafe.org/fr : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos...

eturecup.org (la ressourcerie du campus à Pessac)

association-aleas.fr (ressourcerie, dépôt vente, friperie... à Limoges)

ressourcerie.fr

emmaus-france.org

donnons.org

jedonne.fr

Applications

Trocr : chaque objet mis en ligne génère un don pour une association

Geev : objets gratuits

➔ Organismes spécialisés

Action Logement	37
Adil	37
CLLAJ	37

➔ Cohabitation intergénérationnelle

Associations de colocation intergénérationnelle et résidences intergénérationnelles	38
--	----

➔ Résidences

Résidences Habitat Jeunes	38
Résidences Yellome	39
Crous et résidences universitaires	39
Autres résidences et dispositifs d'hébergement locaux	40
Résidences privées	42

Action Logement

Action Logement propose, aux jeunes de moins de 30 ans, des aides spécifiques pour les accompagner dans leur parcours emploi-logement.

Toutes les informations sur : www.actionlogement.fr

Service client : 0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (numéro non surtaxé)

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez toi, rends-toi sur :

www.actionlogement.fr/implantations

Adil - Agences départementales d'information sur le logement

Les Adil assurent des permanences dans plusieurs villes dans chaque département. Renseigne-toi auprès de ton agence.

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez toi, rends-toi sur :

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>.

CLLAJ - Comité local pour le logement autonome des jeunes

Les CLLAJ accompagnent les jeunes de 16 à 30 ans dans leur recherche de logement.

Ils sont présents en Charente-Maritime, en Gironde, dans le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. S'il n'y a pas de CLLAJ dans ton département, tu peux demander un rendez-vous téléphonique ou en visio avec l'UNCLLAJ.

Contacts des CLLAJ et infos sur : <https://nouvelleaquitaine.uncllaj.org>

Cohabitation intergénérationnelle

GIRONDE - 33

Vivre Avec

Cohabitation intergénérationnelle à Bordeaux et dans certaines communes de la métropole bordelaise. Tél. 06 50 72 48 99 / 05 57 95 66 02

www.logement-solidaire.org

Ensemble 2 générations

Tél. 06 09 39 18 57

bordeaux@ensemble2generations.fr
ensemble2generations.fr

LANDES - 40

Maillages

Cohabitation intergénérationnelle sur tout le département.

Tél. 07 43 43 36 21

www.maillages.org

PYRENEES-ATLANTIQUES - 64

Presse Purée

Cohabitation intergénérationnelle à Pau et dans tout le Béarn.

Tél. 06 83 51 66 92

<https://pressepuree64.fr>

VIENNE - 86

Ensemble 2 générations

Tél. 06 86 50 66 73

contact@ensemble2generations.fr
ensemble2generations.fr

HAUTE-VIENNE - 87

Maison bi-générationnelle AIMER

Résidence intergénérationnelle à loyer modéré accueillant des étudiant-es, notamment des secteurs médical et paramédical, moyennant un engagement de 2h / semaine (animation de la vie collective au travers d'activités).

1 Bd de la Cité - 87000 Limoges

www.mutualitelimousine.fr

Résidence intergénérationnelle Saint-Martial

22 rue Aigueperse

87000 Limoges

Tél. 05 44 00 06 84

accueilstmartial@orange.fr

<https://residence-saintmartial.com>

Résidences Habitat Jeunes

<https://habitatjeunes-nouvelleaquitaine.org>

Rends-toi sur la carte interactive pour trouver la résidence ou le service qui te convient. La procédure de demande de logement n'est pas la même pour toutes les résidences. Soit tu dois les contacter directement, soit saisir ta demande en ligne.

Résidences Yellome

Ces résidences s'adressent aux 18-30 ans : étudiant-es, salarié-es en CDD, CDI, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, stagiaires rémunéré-es, en mobilité professionnelle.

Demande de logement en ligne sur www.yellome.fr

Résidences en Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne. Les résidences Yellome sont gérées par Noalis ou Domofrance.

Yellome - Noalis

Un seul numéro pour toutes les agences : 05 16 42 35 00

Accueil sur rendez-vous
yellome@noalis.fr - www.noalis.fr

• 13 place Saint Martial
16000 Angoulême

• 30 rue Henri Fichon
16100 Cognac

• 19 place Charles de Gaulle
17138 Puilboreau

• 2 Bis rue Ségéral Verninac
19100 Brive-La-Gaillarde

• 44 quai Bacalan
33300 Bordeaux

• 161 rue Armand Dutreix
87000 Limoges

Yellome - Domofrance

Contact : Tél. 09 70 82 83 92 ou
yellome@domofrance.fr
www.domofrance.fr

Crous/Clous et résidences universitaires

09 72 59 65 65 : numéro unique pour toute demande d'information (bourse, logement, culture, CVEC, service social...). Appel non surtaxé.

Assistance en ligne :

<https://messervices.etudiant.gouv.fr/message/new>.

Académie de Bordeaux :
www.crous-bordeaux.fr

Crous Bordeaux Aquitaine

18 rue du Hamel - 33800 Bordeaux
Tél. 05 56 33 92 17
logement@crous-bordeaux.fr

Clous Pau

7 rue Saint John Perse - 64000 Pau
Tél. 05 59 30 89 00

Villes où se situent des résidences gérées par le Crous :

Dordogne : Périgueux

Gironde : Bordeaux, Gradignan,

Pessac, Talence

Landes : Dax, Mont de Marsan

Lot-et-Garonne : Agen
Pyrénées-Atlantiques : Anglet,
Bayonne, Pau

Académie de Poitiers :
www.crous-poitiers.fr

Crous de Poitiers

15 rue Guillaume VII le Troubadour
86000 Poitiers
Tél. 05 49 60 88 00
Service logement : 09 70 80 86 15
(lundi et mercredi de 10h à 12h)

Clous d'Angoulême

La Croix-du-Milieu - 16400 La Couronne
Tél. 05 45 25 51 51

Clous de La Rochelle

15 rue François-Vaux-le-Foletier
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 28 21 30

Villes où se situent des résidences gérées par le Crous :

Charente : Angoulême
Charente-Maritime : La Rochelle
Deux-Sèvres : Niort
Vienne : Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou (Futuroscope)

Académie de Limoges : www.crous-limoges.fr

Crous de Limoges

39 G rue Camille Guérin - 87000 Limoges
Tél. 05 55 43 17 00

hebergement@crous-limoges.fr

Villes où se situent des résidences gérées par le Crous :

Haute-Vienne : Limoges
Corrèze : Brive-la-Gaillarde, Egletons, Tulle
Creuse : Felletin

Autres résidences et dispositifs d'hébergement locaux

CHARENTE - 16

Ekolia

Hébergement de courte ou longue durée dans des studios meublés. Priorité aux étudiant-es, alternant-es et apprenti-es, avec tarif préférentiel.

Campus des Valois
558 Route de la Croix du Milieu
16400 La Couronne
Tél. 05 45 38 59 19
contact@ekoliahotel.fr

CHARENTE-MARITIME - 17

ARHPEJ

Résidences pour étudiant-es à La Rochelle.
Tél. 05 46 45 95 00
accueil@arhpej.fr
<https://arhpej.fr/>

DORDOGNE - 24

FJT de Périgueux

1 rue de l'Entrepôt
24000 Périgueux
Tél. 05 53 06 81 40
fjt@ccas-perigueux.fr

Résidence Campus Dordogne

Pour les jeunes en formation/insertion professionnelle ou ayant besoin d'un hébergement temporaire (stage, job saisonnier...).

1, avenue Benoit Frachon
24750 Boulazac Isle Manoire
05.53.06.63.00
contact@campus-boulazac.fr

<https://residence-campus-dordogne.fr/>

GIRONDE - 33

Jeunesse Habitat Solidaire

5 résidences sur la métropole bordelaise, pour les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans dans certains cas). Hébergement de courte ou longue durée.

<https://jhas.fr>

DEUX-SÈVRES - 79

Association Cap' Habitat Jeunes

2 résidences pour étudiant-es à Niort.
Tél : 05 49 79 17 44

<https://cap-habitat-jeunes.fr/les-residences-pour-etudiants>

LANDES - 40

Résidence Nelson Mandela

8 bis rue du Général Lasserre
40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 06 83 84

LOT-ET-GARONNE - 47

Micro-Résidences Apprentoit

Logements pour les jeunes de 15 à 28 ans (apprenti-es, étudiant-es, saisonnier-ères, salarié-es, intérimaires...) dans tout le département.

Tél. 07 86 80 69 83 / 05 53 77 23 23

47-contact-fjt@cma-nouvelleaquitaine.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES – 64

FJT Pays Basque

Résidences à Anglet, Bayonne, Biarritz, Ciboure, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Tél. 05 59 59 33 30 (numéro unique)

contact@fjtpaysbasque.com

<https://fjtbasque.com>

HAUTE-VIENNE – 87

Résidence Jeunes

19 rue de Rochechouart

87000 Limoges

Tél. 05 55 01 54 85

www.vyv3-cda.fr/hebergement/

[residence-jeunes](#)

Réseau d'hébergements Monts et Barrages

Différents types de logement (chambre chez l'habitant, appartement, maison, gîte...) pour les stagiaires, alternant-es et saisonnier-ères sur le territoire du Pays Monts et Barrages.

Tél : 05 55 69 57 60

reseauhebergementsmb@gmail.com

Résidences privées

Centrales de réservation en ligne :

CHARENTE - 16

www.appartcity.com

CHARENTE-MARITIME - 17

www.appartcity.com
<https://cap-etudes.com>
www.estudines.com
www.nemea-residence-etudiante.com
www.residence-newrochelle.com
www.uxco.com

GIRONDE - 33

www.abitel.com
www.allsuites.com
www.appartcity.com
www.campusdebissy.com
<https://campus.youfirst.co/fr>
www.cardinalcampus.fr
colivys.com
www.estudines.com
www.lesbellesannees.com
www.logifac.fr
www.moncoliving.fr
www.mycampus.fr
www.nemea-residence-etudiante.com
www.nexity-studea.com
www.residence-etudiante.fr
www.studelites.com
www.student-factory.com
www.studently.fr
www.studyhotel.fr
www.studyoresidences.fr
www.uxco.com

LOT-ET-GARONNE - 47

www.appartcity.com
www.columba.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - 64

www.appartcity.com
www.allsuites.com
www.lesbellesannees.com
www.residence-etudiante.fr
www.studently.fr
www.uxco.com

DEUX-SÈVRES - 79

www.appartcity.com

VIENNE - 86

www.estudines.com
www.odalys-campus.com
www.lesbellesannees.com
www.studel.fr

HAUTE-VIENNE - 87

www.appartcity.com
www.estudines.com
www.interlogis.fr
www.lesbellesannees.com
www.university-meissonier.fr
www.uxco.com



infojeunes-na.fr

**Le site qui t'accompagne au
quotidien : infos, bons plans,
conseils et événements à
proximité de chez toi !**

.....



Tu as été invité-e à rejoindre

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine



Rejoins-nous sur Discord !

.....

Le guide Trouver un logement - Édition 2025 est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Réalisation graphique : Anne-Cécile Bobin (CIDJ)

Cheffe de fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ)

CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

6/8, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

4, place du Louvre - 75001 Paris

01 44 49 12 00

cidj.com / jobs-ete.com



Version Nouvelle-Aquitaine

Directrice de la publication : Constance de Peyrelongue

Additif régional : Corinne Esquirol, Anne-Louise Martinat

Création page de couverture : Anne-Louise Martinat

Crédits photo de couverture : Freepik

Régie publicitaire : Pygma

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

CRIJ Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux : 125 cours Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux

05 56 56 00 56 - bordeaux@crijna.fr

Limoges : Bâtiment 25, 64 rue Armand Barbès, 87000 Limoges

05 55 10 08 00 - limoges@crijna.fr

Poitiers : 45 place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers

05 49 60 68 68 - poitiers@crijna.fr

infojeunes-na.fr



Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2025

Dépôt légal : juin 2025



Jeunesse Habitat Solidaire

BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT !

JHaS, association loi 1901, accueille chaque année 1 200 jeunes de 16 à 30 ans dans ses 5 résidences de la métropole bordelaise.

Jeunesse Habitat Solidaire propose un hébergement "tremplin" sous forme de logements individuels et d'espaces communs, avec plus de 450 animations collectives. Les équipes de professionnels accompagnent les jeunes au quotidien dans leurs démarches et projets : emploi, logement, budget, bien-être, loisirs, accès aux droits,...



Jeunesse Habitat Solidaire propose des logements à tarifs accessibles pour un public cible de jeunes agés de 18 à 25 ans.

Nos résidences sont ouvertes aux saisonniers de moins de 30 ans durant l'été.

L'association accueille plus de 1200 jeunes chaque année dans les 5 résidences de la métropole bordelaise (3 à Bordeaux et 2 hors Bordeaux).

Renseignements : 05 47 74 37 60 / 37 90

JHaS, c'est : 5 résidences, 582 logements meublés et une équipe de 43 salarié.e.s.

BORDEAUX CENTRE

Résidence Rosa-Parks
19 rue des Étuves
33000 BORDEAUX
88 logements
Tél : 05 47 74 37 80

Résidence Jacques-Ellul
3 rue Jean Descas
33000 BORDEAUX
115 logements
Tél : 05 47 74 37 60

Résidence Santé-navale
32 rue Ferbos
33800 BORDEAUX
179 logements
Tél : 05 47 74 37 70

TALENCE

Résidence Jean-Zay
Université
97 avenue Prévost
33400 TALENCE
125 logements
Tél : 05 47 74 37 90

PESSAC

Résidence Cité-des-Métiers
114 avenue de Canéjan
33600 PESSAC
47 logements
Tél : 05 47 74 37 75



Les actions de l'association bénéficient du soutien du Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020



www.jhas.fr



JEUNES. NOUVELLE- AQUITAINE

Toute l'info jeunesse .FR
DE LA RÉGION



- Orientation
- Formation
- Emploi
- Vie quotidienne
- Engagement



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

